### Critères d’habilitation universitaire ISI (à partir d’Octobre 2020):

Suite à la révision de la dernière proposition des critères d’habilitations, les présents ont finalisé les critères de recevabilité scientifique d’un dossier de candidature à l’habilitation universitaire. Elle n’est accordée par la commission ISI, que si les critères minimaux suivants sont remplis :

1. Le candidat doit être docteur depuis plus que 6 ans dans les spécialités de la commission ISI ou équivalent ou bien Maître assistant depuis plus que 4 ans. `
2. Le candidat doit être également MA titulaire.
3. Le dossier de candidature doit comporter au moins :
	1. 4 papiers de journaux impactés et indexés dans les 2 bases de données ISI Thomson JCR (https://jcr.incites.thomsonreuters.com) et SJR ([http://www.scimagojr.com/journalsearch.php)](http://www.scimagojr.com/journalsearch.php%29) soumis et publiés après la thèse et ne relevant pas du travail de la thèse di candidat.

 Au moins deux de ces 4 papiers doivent être de quartile Q1 ou Q2 et le nom du candidat doit être en premier ou deuxième auteur.

 Les deux autres papiers peuvent être de quartile Q1 ou Q2 ou Q3. Au maximum un article Q3 est accepté.

### Ou bien

- 3 papiers de journaux dans le cas où :

 Le nom du candidat est en 1er auteur pour un journal Q1 ou Q2.

 Les deux autres papiers peuvent être de quartile Q1 ou Q2 ou Q3. Au maximum un article Q3 est accepté.

L’indexation d’un papier est considérée lors de sa publication. Le nom du candidat peut être en 3ème auteur uniquement pour un seul journal de quartile Q1 ou Q2.

* 1. Deux articles de conférences classées de 1er ou 2ème nom indexés dans la base core (http://www.core.edu.au) de classe A\*, A ou B ou C, sachant que seulement un article peut être de classe C ou équivalent.
1. Le candidat doit avoir participé à l’encadrement d’au moins 1 thèse et toute participation devra être justifiée par des publications communes (articles de conférences

classées ou articles de journaux de quartile Q1 ou Q2 ou Q3) avec le doctorant et le directeur de thèse. Le nom du candidat doit être en 2ème ou 3ème auteur.

1. Le dossier doit comporter la production pédagogique (Livre, chapitre de livre, polycopié de cours, Td, TP) du candidat.